

5390-8-5 (CFPSA / NRYSM)

24 April 2006

Distribution List

CANADIAN MILITARY COMMUNITY
NATIONAL YOUTH MODEL FUNDING

Reference: A. Canadian Military Community National Youth Model Funding Process, dated 9 February 2005

B. Canadian Military Community National Youth Model Funding, dated 8 March 2005

C. Canadian Military Community National Youth Model Funding, dated 20 December 2005

1. As explained at the references, the NPP BOD approved the allocation of funds for the enhancement of local youth programs and services. These funds are available to all CF locations with PSP and/or MFRC representation to support the enhancement of local youth programs and services, purchase youth resources, improve youth facilities, implement youth outreach programming, support youth staff resources, and globalize youth volunteer and employment strategies. The bulk of the youth funds became available in FY 05/06, with a portion of the funding program concluding at the end of FY 07/08.

5290-8-5 (ASPF/ GNLSJ)

Le 24 avril 2006

Liste de distribution

FINANCEMENT POUR LE MODÈLE
NATIONAL DES SERVICES À LA
JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ
MILITAIRE CANADIENNE

Référence : A. Processus de financement pour le modèle national des services à la jeunesse de la communauté militaire, 9 février 2005

B. Financement pour le modèle national des services à la jeunesse de la communauté militaire canadienne, 8 mars 2005

C. Financement pour le modèle national des services à la jeunesse de la communauté militaire canadienne, 20 décembre 2005

1. Tel qu'il est mentionné dans les documents ci-dessus (réf. A à B), le CA BNP a approuvé l'attribution de fonds pour améliorer les programmes et services pour les jeunes dans les bases et escadres. Ces fonds sont à la disposition de toutes les localités des FC où les PSP sont présents et où il existe un CRFM pour appuyer l'amélioration des programmes et services pour les jeunes dans les bases et escadres, se procurer des ressources à l'appui des programmes et services pour les jeunes, améliorer les installations où sont offerts des services pour les jeunes, mettre sur pied des programmes de prise de contact avec les jeunes, appuyer les ressources en personnel chargées des loisirs et des services à la jeunesse, et élaborer et mettre en œuvre des stratégies globales concernant le bénévolat et l'emploi des jeunes. La plus grande partie des fonds a été dégagée au cours de l'année financière (AF) 2005-2006, et une partie du programme de financement se terminera à la fin de l'AF 2007-2008.

2. To begin the process of allocating the funds, in March 2005, \$2100 was made available to all CF locations with PSP and/or MFRC representation to implement local youth advisory committees and to facilitate the completion of the Community Youth Needs Assessment (CYNA) process. Again in 2006, these funds will be made available to all CF community locations who offer youth programs and services.

3. For this funding year, as of 1 April 2006, \$2100 will be available in your NPF youth GL account to manage your local Youth Advisory Committee and to conduct a CYNA as per the spending and access guidelines established at reference B (<http://www.cfpsa.com/en/psp/youth/funding/modelfunding05.pdf>).

4. In 2005, each CF community location that applied for funds as part of the National Youth Model funding program received youth staffing support funds. Similarly, in 2006, each CF community location with PSP and/or MFRC representation will have access to \$10,000 to support youth staff resources (as per the spending and access guidelines established at reference C). These funds are to be shared between PSP and MFRC entities and must be used prior to 31 March 2007.

5. Each CF community location may apply for youth program enhancement funds. While the youth program enhancement funding application process remains similar to that of the 2005 process, there have been minor administrative changes. For 2006, the

2. Afin d'entamer le processus d'allocation de fonds, en mars 2005, on a mis 2 100 \$ à la disposition de toutes les localités des FC où les PSP sont présents et/ou où il existe un CRFM en vue de la mise en œuvre de comités consultatifs locaux sur les jeunes et de faciliter l'exécution du processus d'évaluation des besoins des jeunes de la communauté (EBJC). En 2006, ces fonds seront de nouveau mis à la disposition de toutes les localités des FC qui offrent des programmes et des services aux jeunes.

3. Pour la présente année de financement, au 1^{er} avril 2006, 2 100 \$ seront versés dans votre compte GL des FNP consacré aux services à la jeunesse afin de gérer votre comité consultatif local sur les jeunes et de réaliser une EBJC conformément aux lignes directrices sur les dépenses et l'accès établies dans le document à la réf. B (<http://www.cfpsa.com/fr/psp/youth/funding/modelfunding05.pdf>).

4. En 2005, chaque localité des FC ayant fait une demande de fonds dans le cadre du programme de financement pour le modèle national des services à la jeunesse a reçu des fonds pour le personnel des services à la jeunesse. De même, en 2006, chaque localité des FC où les PSP sont présents et/ou où il existe un CRFM pourra obtenir 10 000 \$ à l'appui du personnel des services à la jeunesse (conformément aux lignes directrices sur les dépenses et l'accès établies dans le document à la réf. C). Ces fonds doivent être partagés entre les établissements des PSP et des CRFM, et être utilisés avant le 31 mars 2007.

5. Chaque localité des FC peut demander des fonds pour l'amélioration des programmes pour les jeunes. Le processus de demande de fonds en vue de l'amélioration des programmes pour les jeunes est semblable à celui de 2005, à part quelques légers changements d'ordre

following funding application guidelines are in place:

- a. an electronic application form is attached at Annex A for your reference and use;
- b. all applications must be submitted to Stephanie Webster, NRYSM via fax (613) 995-2425, Webster.sa@forces.gc.ca or by mail CFPSA, PSP Division 2nd Floor South Wing, 1600 Star Top Road, Ottawa, On, K1A 0K2 **no later than 30 May 2006**;
- c. all applications must be completed jointly by a local youth committee, a MFRC, **and** a PSP representative;
- d. the results of the CYNA must validate the need for the initiative to be funded. A summary of the CYNA results must be included with the funding application or forwarded separately to Stephanie Webster, Webster.sa@forces.gc.ca.
- e. a description of the initiative to be funded must be provided on the application form. Funding preference will be given to those initiatives that involve one or more partners; comprehensively involve youth in the development, implementation and delivery of the program; do not duplicate existing services; address an identified gap in the provision of youth services; and enhance the availability of attractive and relevant programs and services for youth of CF families;

administratif. Pour 2006, voici les lignes directrices relatives à la demande de fonds :

- a. nous avons joint à votre intention un formulaire de demande électronique (annexe A);
- b. veuillez retourner votre demande à Stephanie Webster, GNLSJ, par fax au (613) 995-2425, par courriel à webster.sa@forces.gc.ca ou par la poste à l'ASPFC, Division des PSP, 2^e étage, aile Sud, 1600, chemin Star Top, Ottawa ON K1A 0K2, **au plus tard le 30 mai 2006**;
- c. tous les formulaires doivent être remplis conjointement par un représentant du comité consultatif local sur les jeunes, d'un CRFM **et** des PSP;
- d. les résultats de l'EBJC doivent confirmer le besoin de financer l'initiative. Vous devez joindre un sommaire des résultats de l'EBJC à la demande de financement ou les envoyer séparément à Stephanie Webster, Webster.sa@forces.gc.ca.
- e. vous devez décrire l'initiative à financer dans le formulaire de demande. La priorité de financement sera accordée aux initiatives auxquelles participent un partenaire ou plus; où le développement, la mise en œuvre et la prestation des programmes nécessitent la participation continue des jeunes; aux initiatives qui ne font pas double emploi avec les services existants; qui comblent une lacune décelée dans la prestation des services à la jeunesse; qui améliorent l'accès à des programmes et services pertinents et

agréables pour les jeunes de familles de militaires des FC;

- | | |
|---|---|
| <p>f. each location may apply for more than one initiative, however, a different application form must be submitted for each project requested to be funded. No appendices to the application form(s) will be accepted; and</p> <p>g. all applications must be signed, prior to submission, by the PSP Manager, the MFRC Executive Director/MFRC Board of Directors Chairperson and the B/W/U Commander, or their designates.</p> | <p>f. chaque localité peut faire une demande aux fins de plus d'une initiative, mais un nouveau formulaire doit être rempli pour chaque projet faisant l'objet d'une demande de fonds. Aucun document annexé au(x) formulaire(s) ne sera accepté;</p> <p>g. le gestionnaire des PSP, le directeur exécutif du CRFM/le président de conseil d'administration du CRFM et le commandant de la base, l'escadre ou l'unité, ou un représentant désigné, doivent signer toute demande avant qu'elle ne soit soumise.</p> |
| <p>6. Youth funding may be requested to support the following:</p> <p>a. To implement local initiatives founded on one or more of the core components of the National Youth Model;</p> <p>b. To develop and/or purchase resources in support of the delivery of programs and services for youth;</p> <p>c. For improvements to facilities for the delivery of youth services;</p> <p>d. To implement outreach programming for youth;</p> <p>e. To support partnerships with other youth service providers;</p> <p>f. To support youth volunteerism and employment;</p> <p>g. To support youth fundraising</p> | <p>6. Vous pouvez présenter une demande de financement en vue des initiatives suivantes des services à la jeunesse :</p> <p>a. mettre en œuvre des initiatives dans les bases ou escadres fondées sur l'une – ou plus d'une – des composantes essentielles du modèle national des services à la jeunesse;</p> <p>b. créer ou acheter des ressources à l'appui de la prestation des programmes et services à la jeunesse;</p> <p>c. améliorer les installations où sont offerts les services à la jeunesse;</p> <p>d. mettre sur pied des programmes de prise de contact avec les jeunes;</p> <p>e. soutenir des partenariats avec d'autres prestataires de services à la jeunesse;</p> <p>f. appuyer le bénévolat et l'emploi des jeunes;</p> <p>g. soutenir des occasions de collecte de</p> |

opportunities. For example, 25% of the anticipated fundraising earnings may be taken from the youth funding allocations to support the fundraising venture (i.e. to host a BBQ that is anticipated to raise \$1000, \$250 may be used from the allocated youth funds to buy supplies, food & beverages, etc.); and

- h. For initiatives that are, or will be sustainable, by the end of the funding program. In 2006, 36% of the total amount of the required support must be generated through other sources. For example, if \$25,000 is required to implement a program, \$16,000 may be requested through the Youth Model funds, with \$9,000 provided by other sources. Next year, 60% of the total required support must be generated through alternate sources. Please note, that while matching dollars significantly contribute to the financial sustainability of any youth initiative, in-kind contributions in the form of resources, volunteers, equipment, etc. are also acceptable and should be factored into the ratio calculations.

7. Youth funding requests will **not** be considered for any initiative that does not respect the pillars and strategies of the National Youth Model, and that will not be sustainable by the end of the funding program.

8. I would like to thank you once again for your support in progressing the development

fonds. Par exemple, on peut puiser du financement destiné aux services à la jeunesse 25 p. 100 des fonds qu'on prévoit recueillir pour appuyer l'activité de financement (p. ex. pour organiser un barbecue où vous comptez prélever 1 000 \$, vous pouvez utiliser 250 \$ des fonds des services à la jeunesse qui vous ont été accordés pour acheter des fournitures, des boissons, de la nourriture, etc.);

- h. Pour ce qui est des initiatives durables ou qui seront viables d'ici la fin du programme de financement. Pendant 2006, 36 p. 100 du montant total des fonds requis doivent provenir d'autres sources. Par exemple, s'il faut 25 000 \$ pour mettre sur pied un programme, on peut présenter une demande de 16 000 \$ par le biais du financement des services à la jeunesse et obtenir 9 000 \$ d'autres sources. L'année suivante, 60 p. 100 du total des fonds requis doivent provenir d'autres sources. S'il est vrai que les fonds de contrepartie contribuent considérablement à la viabilité financière de toute initiative des services à la jeunesse, des dons de services ou produits sous forme de ressources, bénévolat, équipement, etc., sont aussi acceptables et on doit en tenir compte dans le calcul des ratios.

7. On **refusera** toute demande de fonds des services à la jeunesse dont l'initiative ne cadre pas avec les piliers et les stratégies du modèle national des services à la jeunesse et qui ne sera pas viable d'ici la fin du programme de financement.

8. J'aimerais vous remercier de nouveau pour votre appui aux fins de l'élaboration et de la

and implementation of the National Youth Model. The National Youth Project Team anticipates issuing funding approval notification beginning mid-June 2006.

mise en œuvre du modèle national des services à la jeunesse. L'équipe de projet nationale des services à la jeunesse prévoit envoyer les avis d'approbation de financement dès la mi-juin 2006.

9. In the interim, should you or your staff have any questions please contact the DMFS Field Operations Manager or Stephanie Webster, NRYSM at (613) 995-7802.

9. Entre-temps, si votre personnel ou vous-même avez des questions, veuillez communiquer avec le gestionnaire des opérations régionales de la DSFM ou avec Stephanie Webster, GNLSJ, au (613) 995-7802.

Le vice-président exécutif des programmes de soutien du personnel
Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes,

//Original signed by//

//Original signé par//

G.W. Pearson
Executive Vice President - Personnel Support Programs
Canadian Forces Personnel Support Agency

Distribution List

Liste de distribution

External

Externe

Action

Action

PSP Managers/WPersSvcOs
C/MFRC Boards of Directors

Gestionnaires des PSP/O Serv Pers Ere
Présidents des conseils d'administration des
CRFM/C

Information

Information

PSP Community Recreation
Directors/Coordinators
C/MFRC Executive Directors
C/MFRC Youth Services Coordinators

Directeurs et coordonnateurs des loisirs
communautaires des PSP
Directeurs exécutifs des CRFM/C
Coordonnateurs des services à la jeunesse des
CRFM/C

Internal

Interne

Action

Action

CFPSA / NRYSM
CFPSA / NRYSC
CFPSA / DMFS SMRPPD
CFPSA / DMFS SMFO
CFPSA / DMFS FOMs

Information

CFPSA / DPSPR
CFPSA / DMFS
CFPSA / DPE
CFPSA / DPHP
CFPSA / DComm

ASPFC/GNLSJ
ASPFC/CNLSJ
ASPFC/GSREPP de la DSFM
ASPFC/GSOR de la DSFM
ASPFC/GOR de la DSFM

Information

ASPFC/DRPSP
ASPFC/DSFM
ASPFC/DEP
ASPFC/DPHPS
ASPFC/D Comm